



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 87337

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la défense de la langue française. Selon l'UNESCO, sur Internet, les sites offrent à 72 % un contenu en anglais. La deuxième langue la plus présente est l'allemand avec 7 %. Le français, à l'instar du japonais ou de l'espagnol, suit avec seulement 3 %. 90 % des 6 000 langues du monde sont absentes sur Internet. Ces chiffres, alarmants pour la diversité linguistique mondiale, démontrent également que le poids démographique d'une langue n'est pas déterminant pour sa présence sur Internet. Aussi, afin de renforcer la présence de la langue française sur Internet et assurer une offre linguistique diversifiée, il lui demande de préciser les actions entreprises par le Gouvernement pour encourager le développement de l'Internet francophone, notamment dans le cadre d'accord de coopération avec les pays francophones en développement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part à la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de sa préoccupation touchant les contenus de l'internet en langue française et dans les langues autres que l'anglais. Les indications statistiques citées, qui au demeurant ne figurent pas parmi les documents officiels de l'UNESCO, montrent en effet qu'en matière de technologies de l'information, la répartition a été initialement déséquilibrée entre les diverses langues. Mais après une première phase favorable à la prédominance de l'anglais sur l'Internet, la diversité linguistique à l'échelle mondiale connaît une évolution moins tranchée. Selon un autre rapport, publié récemment par l'UNESCO, qu'a rédigé la Fundacion Redes y Desarrollo (FUNREDES), organisation non gouvernementale qui se consacre à la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement, notamment dans le monde latin, l'avantage qu'a connu l'anglais a fléchi et devrait continuer à fléchir. La présence relative de l'anglais sur la Toile est en déclin, passant de 75 % en 1998 à 50 % ces dernières années (en termes de pourcentage de pages Web en anglais) et la place des langues dans la toile semble devenir proportionnelle au nombre d'internautes locuteurs de chaque langue. La croissance du nombre d'internautes anglophones est devenue lente, la saturation étant proche, alors que celle des autres espaces linguistiques s'est renforcée (le chinois en premier lieu). La même étude révèle, à partir du nombre de personnalités connues dans les différents domaines de la culture (lettres, arts plastiques, musique et chanson) citées sur l'Internet que les valeurs culturelles de l'espace linguistique latin (espagnol, français, italien, portugais et roumain) sont en hausse relative de plus de 50 % depuis 2000, la présence culturelle sur la Toile étant proportionnelle à la présence linguistique et connaissant donc la même évolution. En définitive, la domination de l'anglais sur l'Internet est probablement arrivée à son terme. L'espace de la toile, lorsqu'il abrite des biens culturels de qualité, s'ouvre désormais à un nombre croissant de langues et de cultures. Il convient de se préoccuper toutefois des langues de moindre utilisation au-delà de leur aire d'implantation comme il en existe dans les pays en développement. Aussi la francophonie institutionnelle, dont les actions au service du plurilinguisme sont largement soutenues par le gouvernement français, mène-t-elle une action conséquente. Tout en assurant, par les inforoutes et les réseaux télématiques francophones, la promotion des contenus en français sur la toile et en renforçant la coopération avec les grands

espaces géo-linguistiques (germanophone, russophone, hispanophone, lusophone, etc.), elle s'efforce de construire une société de l'information solidaire, dont l'accès sera facilité pour les locuteurs des langues vernaculaires de moindre diffusion bénéficiant des programmes de coopération entre langues partenaires. Le gouvernement français reste attentif aux évolutions favorables à la diversité linguistique sur l'Internet, processus appelé à être conforté par l'adoption à l'UNESCO, le 20 octobre 2005, de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La France prend désormais toute disposition utile pour ratifier au plus vite cet instrument international. Pour en généraliser la ratification, la France et les autres États francophones poursuivent solidairement leurs efforts par la tenue de concertations, ainsi que par l'institution d'un réseau d'experts dédié à la veille et au suivi des mécanismes nécessaires à l'application de la convention et, plus généralement de toute question concernant les politiques culturelles. En outre, la francophonie soutient les actions des États et gouvernements, du secteur privé et de la société civile en faveur de la promotion du dialogue des cultures, tout en créant et en renforçant les moyens nécessaires au développement des expressions culturelles dans les pays du Sud.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87337

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1998

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5662